

Guide de retour à la danse : recommandations sanitaires CAP Danse

A : Rappel des mesures barrières

- Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique (fourni par la commune).
- Le port du masque n'est pas obligatoire dans la salle de danse pendant l'activité lorsque la distance d'un mètre entre chaque personne peut être respectée.
- Les collations sont interdites et chacun doit avoir sa gourde personnelle (pas de bouteille d'eau).
- L'échange ou le partage d'effets personnels (matériel, serviette, ...) doit être proscrit.
- L'utilisation de matériels personnels est privilégiée. A défaut, le matériel commun est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation.

B : L'organisation et le nettoyage des espaces

- Les cheminements sont organisés dans le respect des gestes barrières.
- Les parents ne sont pas autorisés à accompagner les enfants dans la salle de danse, c'est le professeur qui vient les chercher et les prend en charge à l'extérieur de la salle. Idem pour la sortie, le professeur raccompagne les élèves.
- Les élèves doivent porter le masque pour les déplacements jusque à la salle de cours ainsi qu'au retour vers la sortie (sauf pour les enfants de moins de 11 ans).
- Chaque personne doit s'inscrire quand il pénètre dans le bâtiment, un registre des présences sera tenu pour chaque cours.
- Eviter les attroupements devant et aux alentours de la salle (système d'entrée et de sortie prévu).
- Les locaux sont aérés entre chaque cours, ainsi que nettoyés et désinfectés.

C : Tenue et matériel du danseur

- Chaque danseur **arrive en tenue et avec un sac** dans lequel il déposera ses affaires personnelles (chaussures, veste / manteau, ...), pas d'accès aux vestiaires.
- Chaque danseur apporte à chaque cours **sa gourde d'eau et une serviette** ou un tapis de sol pour les exercices au sol (merci de les marquer au nom de l'enfant).
- Tout matériel servant à l'activité doit être personnel.
- L'accès aux toilettes étant bien évidemment limité, merci de prendre vos dispositions avant le cours, surtout pour les plus jeunes.

D : Pendant le cours

- Pas de limitation de l'effectif dans le cours, dans le respect des distanciations physiques (un mètre entre chaque danseur).
- Les danses à deux / duos sont autorisés.
- Le port du masque n'est pas obligatoire lors des activités physiques.
- Port du masque pour l'enseignant : le masque doit être porté systématiquement dès lors que les règles de distanciation ne peuvent être garanties.
- **Il est primordial de respecter les horaires des cours.**

RAPPEL : Ne venez pas en cours, arrêter impérativement toute activité physique et consulter rapidement un médecin devant l'apparition de ces signes d'alerte :

- o Douleur dans la poitrine.
- o Essoufflement anormal.
- o Palpitations.
- o Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort.
- o Perte brutale du goût et/ou de l'odorat.
- o Fatigue anormale.
- o Température supérieure ou égale à 38°C au repos à distance de l'activité.
- o Reprise ou apparition d'une toux sèche.

Ce règlement sera affiché devant la salle, merci pour votre compréhension.